



Ville de Mèze

**ARRÊTE MUNICIPAL****TRAVAUX N° 17 AVENUE DE MONTPELLIER  
STATIONNEMENT INTERDIT  
INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE****Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par la SARL « Maçonnerie GASCOU » sise 3 rue de Girard à 34140 MEZE, représentée par M. Gascou Alain,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison de travaux concernant le ravalement de façade 17 avenue de Montpellier, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage n° 17 avenue de Montpellier, du samedi 30 mars 2024, 07h00 au lundi 8 avril 2024, 19h00.

**Article 2 :** Le stationnement est interdit et réservé aux véhicules du pétitionnaire, sur la 2<sup>ème</sup> place « arrêt minute » ainsi que sur la place de parking précédente, à hauteur du n° 17 avenue de Montpellier, du samedi 30 mars 2024, 07h00 au lundi 8 avril 2024, 19h00.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise de maçonnerie « GASCOU », sise 3 rue de Girard 34140 MEZE, représentée par M. Gascou Alain, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



**Ville de Mèze**

**Article 6** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 mars 2024.

Le Maire

Thierry BAEZA.

